PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) JOR 1B0, le 11 avril 2011 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Éric Brunet, directeur général adjoint.

À 20h10, le maire déclare la séance ouverte.

Absent: Monsieur Sylvain Charron, à titre de conseiller.

No 3599-04-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé, en retirant le point :

6.4 Dossier Anor

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour2.1 Mot du maire et des conseillers
- 3. Questions écrites d'intérêt public
- 4. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2010

Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Dépôt des rapport financier et du vérificateur externe
- 5.3 Autorisation de dépenses5.4 Entente avec Le Groupe ACCIsst inc. mutuelle de prévention
- 5.5 Rapport financier 2010 de la Régie intermunicipale de SADL, Piedmont et Saint-Hippolyte
- 5.6 Assises annuelles UMQ
- 5.7 Demandes d'appui par Gestion Robert Boyer inc.
- 5.8 Vision stratégique de la MRC des Pays-d'en-Haut
- 5.9 Engagement 2010-2012 pour la réussite éducative
- 5.10 Constat d'infraction chien 39, des Ormes

6. Travaux publics

- 6.1 Contrat entretien parcs municipaux et espaces verts
- 6.2 Contrat travaux d'été aux entrepreneurs de SADL

- 6.3 Demande de soumissions cueillette, transport et disposition des résidus domestiques et des matières recyclables
- 6.4 Dossier Anor
- 6.5 Contrat asphaltage
- 6.6 Adoption du règlement 270-2011 décrétant l'exécution de travaux estimés à 110 500\$ pour rendre conforme la section privée du chemin des Oeillets dans le but de municipaliser ledit chemin et d'autoriser un emprunt
- 6.7 Plan directeur des chemins

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Embauche de la coordonnatrice du Camp de jour
- 7.2 Embauche aide au Service des Loisirs
- 7.3 Entente 2 spectacles au Centre communautaire
- 7.4 MADA
- 7.5 Relocalisation du poste de travail de la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
- 7.6 Stagiaires au Service des Loisirs
- 7.7 Autorisation dépenses Camp de jour

8. Urbanisme

- 8.1 Dérogation mineure 19, des Pétunias
- 8.2 Projet de lotissement Latel inc. chemin des Clématites
- 8.3 Projet de lotissement Lac Melançon (Guy Parent)
- 8.4 Avis de motion règlement 125-20-2011
- 8.5 Adoption du premier projet de règlement 125-20-2011 Dispositions afin de modifier le règlement de zonage RM 125 concernant (1) la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'abattage et/ou (2) la coupe d'arbres sur une propriété privée

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Journée pompiers au niveau régional
- 9.2 Véhicule du Service des incendies
- 9.3 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre la Ville de Prévost et SADL

10. Environnement

- 10.1 Appel d'offres Programme Climat municipalités
- 10.2 Embauche étudiant au Service de l'Environnement
- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire et des conseillers

Monsieur le maire et les conseillers laissent la place à Madame Dominique Toupin pour la présentation des rapports financiers et du vérificateur externe.

Questions écrites d'intérêt public Aucune question.

No 3600-04-11 Adoption du procès-verbal du 14 mars 2011 Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal du 14 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 3601-04-11 Comptes payés et à payer Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 mars 2011 pour un montant de 47 600.29\$ - chèques numéros 5770 à 5787.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2011 au montant de 73 281.91\$ - chèques numéros 5788 à 5866.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états comparatifs et états financiers Les états comparatifs et états financiers au 31 mars 2011 sont déposés au Conseil.

Dépôt des rapports Financiers 2010 et du vérificateur externe Le rapport financier 2010 et le rapport du vérificateur externe sont déposés au Conseil.

No 3602-04-11 Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2000\$ chacune.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Yvan Raymond	4946.34\$
Transport Ghyslain Laroche	2068.88\$
Corporation Financière Mackenzie	4811.60\$
Ville de Sainte-Adèle	4717.23\$
SSQ Groupe financier	3179.84\$
Manaction inc.	3588.64\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 3603-04-11 Entente avec Le Groupe ACCIsst inc. mutuelle de prévention

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De conclure une entente avec Le Groupe ACCIsst inc. dans le but que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs adhère à une mutuelle de prévention.

Le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente, ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 3604-04-11

Rapport financier 2010 de la Régie intermunicipale de SADL, Piedmont et Saint-Hippolyte Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter le rapport financier 2010 de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte

No 3605-04-11 Assises annuelles UMQ Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur André Lavallée, conseiller et Monsieur Claude Ducharme, maire, à assister aux Assises annuelles de l'UMQ 2011 qui auront lieu les 5, 6 et 7 mai 2011 au Centre des congrès de Québec au coût de 860\$ chacun et de rembourser les dépenses inhérentes à ces assises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c..c. : Technicienne à la comptabilité

No 3606-04-11 Demandes d'appui par Gestion Robert Boyer inc. Attendu la demande de Monsieur Robert Boyer, président de Gestion Robert Boyer inc. quant à sa démarche auprès du Ministère des Transports du Québec dans le but de modifier le terre-plein actuel situé sur la route 117, à la hauteur du chemin des Acajous en vue d'un virage à gauche pour accéder au 156 – Route 117;

Attendu la demande de Monsieur Robert Boyer, président de Gestion Robert Boyer inc. quant sa requête auprès de Cogéco Câble et/ou Bell Canada, afin d'obtenir un meilleur service d'Internet haute vitesse pour les résidents et commerçants de la route 117 à Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que des demandes d'appui ont été adressées par le propriétaire à la municipalité.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'appuyer Gestion Robert Boyer inc. et les commerçants du secteur de la route 117 quant aux demandes précitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Gestion Robert Boyer inc.

Vision stratégique de la MRC des Pays-d'en-Haut Point d'information.

No 3607-04-11 Engagement 2010-2012 pour la réussite éducative Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs s'engage, en partenariat avec la Commission scolaire des Laurentides et le Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d'en-Haut, à favoriser la mise en place de conditions de réussite pour les employés-élèves.

La municipalité se propose de porter une attention particulière :

- Au nombre d'heures de travail par semaine (20 heures ou moins);
- Au quart de travail choisi;
- Aux conditions de travail favorables au développement physique et psychologique;
- Au respect de l'horaire scolaire (périodes d'examens, projets d'école, semaine de relâche...);
- À la réussite de nos employés-élèves et à la valorisation de l'obtention d'un diplôme;
- Et à être pour eux une personne référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 3608-04-11 Constat d'infraction chien – 39, des Ormes Attendu que le propriétaire du chien du 39, des Ormes est en contravention avec le règlement numéro 158.95 concernant les chiens;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à émettre les constats d'infraction en regard des infractions des articles 8 et 10 dudit règlement;

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 3609-04-11
Contrat –
entretien
parcs
municipaux et
espaces verts

Attendu que cinq entreprises ont été invitées à présenter des soumissions pour l'entretien des parcs municipaux et espaces verts pour la saison estivale 2011;

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions :

Les Entretiens Michel Latreille enr. William O. Craig enr. 4985\$ taxes en sus 5350\$ taxes en sus

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De retenir les services de Les Entretiens Michel Latreille enr. pour l'entretien estival 2011 des parcs municipaux et espaces verts au coût de 4985\$ taxes en sus, le tout conformément au devis et à sa soumission du 4 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité Directeur du Service des Travaux publics

No 3610-04-11 Contrat – travaux d'été aux entrereneurs de SADL Madame Monique Monette-Laroche ne participe pas aux délibérations sur cette question, compte tenu qu'un membre de sa famille est directement concerné par cette dernière et s'abstient de voter.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de : Paul Hébert

Transport Michel Boyer
Excavation G. Paquin
Excavation Gilles& Mathieu

Léon Raymond Yvan Raymond Ronald Filion

Entretien Michel Latreille

Kevin Barrett Ghislain Laroche Simon Laroche William O. Craig

- pour le transport de pierre, gravier, terre;
- pour le creusage de fossés;
- pour l'entretien du réseau routier;
- pour l'entretien général des infrastructures municipales;

et ce, jusqu'à un maximum de 15 000\$ par fournisseur et par facture.

- De s'assurer auprès desdits fournisseurs qu'ils ont les assurances responsabilités nécessaires pour effectuer lesdits travaux:
- Que lesdits fournisseurs soient inscrits à la CSST;

Si nécessaire, que lesdits fournisseurs soient inscrits à la RBQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité Directeur du Service des Travaux publics

No 3611-04-11
Demande de
soumissions –
cueillette,
transport et
disposition des
résidus
domestiques et
des matières
recyclables

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que des soumissions publiques soient demandées pour la cueillette, le transport et la disposition des résidus domestiques et la cueillette et le transport des matières recyclables;

Que la demande de soumissions prévoit les options suivantes :

- la possibilité pour la municipalité d'octroyer le contrat pour une durée de trois (3) ans ou pour une période d'un (1) an qui peut être renouvelée à chaque année durant deux ans;
- un prix pour la cueillette des matières recyclables le premier et le troisième jeudi du mois ou aux deux semaines.
- Un prix pour la cueillette, le transport et la disposition des résidus domestiques :
 - Une fois par semaine toute l'année;
 - Une fois par semaine pour les mois de mai, juin, juillet, août et septembre;
 - Aux deux semaines pour les mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 3612-04-11 Contrat – asphaltage Attendu que des soumissions par appel d'offres ont été demandées pour l'asphaltage 2011;

Attendu que la municipalité a reçu sept (7) soumissions :

Soumissionnaires	Béton bitumineux <u>de type MB-5</u>	Béton itumineux de type MB-4
Entreprise TGC Inc.	91,00\$ /tm	95,62\$ /tm
Sintra Inc.	93,50\$ /tm	93,50\$ /tm

Pavage Jérômien Inc.	139,50\$ /tm	145,50\$ /tm
Asphalte Desjardins Inc.	92,11\$ /tm	102,55\$ /tm
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	91,00\$ /tm	107,31\$ /tm
A.B.C. Rive-Nord Inc.	80,98\$ /tm	88,95\$ /tm
Constructions Anor (1992) Inc.	80,00\$ /tm	88,71\$ /tm

Les prix sont à la tonne métrique et excluent toutes les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à Constructions Anor (1992) inc. pour la fourniture et la pose sur pavage existant de béton bitumineux de type MB-5 au coût de 80\$ la tonne métrique et pour la fourniture et la pose sur gravier ou pierre concassée de béton bitumineux de type MB-4 au coût de 88.71\$ la tonne métrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Technicienne à la comptabilité Directeur du Service des Travaux publics Constructions Anor (1992) inc.

No 3613-04-11

Adoption du règlement 270-2011 décrétant l'exécution de travaux estimés à 110 500\$ pour rendre conforme la section privée du chemin des Oeillets dans le but de municipaliser ledit chemin et d'autoriser un emprunt

RÈGLEMENT NUMÉRO 270-2011

décrétant l'exécution de travaux estimés à 110 500\$ pour rendre conforme la section privée du chemin des Oeillets dans le but de municipaliser ledit chemin et d'autoriser un emprunt

ATTENDU Qu'une municipalité peut, sur requête de la majorité des contribuables intéressés, ou de sa propre initiative, ordonner la prise en charge d'un chemin;

ATTENDU Qu'une requête de prise en charge de la section privée du chemin des Oeillets a été signée et présentée au Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs par la majorité des contribuables intéressés;

ATTENDU QUE le 24 février 2011 s'est tenue à l'hôtel de ville une réunion des contribuables intéressés et qu'ils se sont UNANIMEMENT entendus et qu'ils ont UNANIMEMENT décidé d'une répartition qu'ils ont jugé «juste» et «équitable»;

ATTENDU QUE le coût total des travaux pour rendre conforme la section privée du chemin des Oeillets est estimé à 110 500\$.

ATTENDU QUE le propriétaire de la section privée du chemin des Oeillets (lots 1 922 124 et 1 919 403) a déjà manifesté l'intention de céder à la municipalité l'assiette desdits chemins pour la somme nominale d'UN DOLLAR (1,00\$);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseil lors de la séance tenue le 14 mars 2011.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

Que le règlement portant le numéro 270-2011 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux estimés à 110 500\$ pour rendre conforme la section privée du chemin des Oeillets, dans le but de municipaliser ledit chemin et d'autoriser un emprunt», soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Afin de rendre la section privée du chemin des Oeillets (lots 1 922 124 et 1 919 403) conforme à la réglementation municipale dans le but que ce chemin soit cédé par la suite à la municipalité, le Conseil est autorisé à exécuter (régie interne) ou à faire exécuter les travaux suivants (suite à un appel d'offres) :

- Arpentage et bornage des chemins si nécessaire;
- Élargissement des chemins;
- Creusage et dynamitage des fossés si nécessaire;
- Dynamitage des chemins si nécessaire;
- Installation de ponceaux;
- Construction d'une fondation aux chemins;
- Pose d'une surface de roulement (100 mm) en pierre concassée $0 \frac{3}{4}$;
- Emondage;
- Frais professionnels (notaire, etc.);
- Coûts administratifs pour l'obtention de l'emprunt.

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme estimée à 110 500\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme estimée à 110 500\$ sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés en bordure des chemins où sont effectués les travaux, une taxe spéciale selon les pourcentages suivants pour chacun des immeubles :

•	5479-38-8417 :	5.56%
•	5479-39-3125 :	5.56%
•	5479-47-1775 :	5.56%
•	5479-47-8984 : 57, des Oeillets	5.56%
•	5479-48-9456 : 61, des Oeillets	5.56%
•	5479-56-6252 : 50, des Oeillets	5.56%
•	5479-57-1009 : 54, des Oeillets	5.56%
•	5479-57-8973 :	5.56%
•	5479-65-3488 :	5.56%
•	5479-65-7871 :	5.56%
•	5479-66-7845 : 27, des Oeillets	5.56%
•	5479-67-3907 :	5.56%
•	5479-75-0849 :	5.56%
•	5479-75-3501 : 34, des Oeillets	5.56%
•	5479-75-7205 : 30, des Oeillets	5.56%
•	5479-76-1680 : 23, des Oeillets	5.56%
•	5479-76-6512 :	5.56%
•	5479-77-7285 :	5.56%

ARTICLE 6

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposé une taxe en vertu de l'article 5 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article 5.

Le paiement doit être effectué avant le 30 juin 2011. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 7

Si un nouvel immeuble ayant frontage sur le chemin est créé (lotissement), une nouvelle répartition sera établie.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Claude Ducharme Maire Éric Brunet Directeur général adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service de l'Urbanisme

No 3614-04-11 Plan directeur des chemins Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De demander au Fonds de la ruralité une subvention pour un plan directeur des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

No 3615-04-11 Embauche de la coordonnatrice du Camp de jour Madame Monique Monette-Laroche ne participe pas aux délibérations sur cette question, compte tenu que la conjointe d'un membre de sa famille est directement concerné par cette dernière et s'abstient de voter.

Attendu que le Code d'éthique des élus prévoit qu'il y aura tirage au sort pour déterminer quelle candidate obtiendra le poste de coordonnatrice du Camp de jour étant donné qu'une de celle-ci est parente avec une conseillère.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Madame Vanessa Brûlé, à titre de coordonnatrice du Camp de Jour 2011 pour un maximum de 565 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire Technicienne à la comptabilité

No 3616-04-11 Embauche –

aide au Service des Loisirs Attendu qu'Emploi-Québec offre une subvention de 9.50\$/heure (salaire minimum) plus les charges sociales pour l'embauche d'une aide au Service des Loisirs;

Attendu que l'embauche sera de 30 semaines avec un maximum de 40 heures/semaine.

Attendu que la municipalité a obtenu d'Emploi-Québec la subvention pour l'embauche d'une aide pour le Service des Loisirs.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'embaucher Madame Chantale Leblanc, à titre d'aide au Service des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire Technicienne à la comptabilité

No 3617-04-11

Entente – 2 spectacles au Centre communautaire Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à signer une entente avec les Productions Master-Show afin de faire deux spectacles au Centre communautaire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. :Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 3618-04-11 MADA

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut veut se doter de la démarche municipalité amie des aînés;

Attendu que notre municipalité veut se doter de la démarche amie des aînés (MADA) avec le soutien de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Attendu qu'en adoptant la démarche municipalité amie des aînés (MADA) et le plan d'action en faveur des aînés, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs veut améliorer la qualité de vie des aînés sur son territoire;

Attendu l'importance que notre municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les aînés pourront s'épanouir.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil autorise la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à présenter une demande de subvention au montant de 12 000\$ pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs, auprès du Ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation de la démarche MADA.
- Que le directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet.
- 3. Que le conseil crée un poste de responsable du dossier des aînés au sein du conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la municipalité et qu'il désigne...(à venir).....comme conseiller au poste de responsable des questions des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 3619-04-11

Relocalisation
du poste de
travail de la
directrice du
Service des
Loisirs, de la
Culture et de la
Vie communautaire

Attendu que le local du Service des loisirs n'est plus adéquat pour répondre aux besoins en espace du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De relocaliser le poste de travail de la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire dans le bâtiment sis au 5, Chemin des Oies.

D'autoriser la somme maximum de 5 000\$ afin de rendre ledit local fonctionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire Technicienne à la comptabilité

No 3620-04-11 Stagiaires au Service des Loisirs

Attendu que la municipalité a la possibilité d'embaucher deux stagiaires étudiant en vue de l'obtention d'un DEC au Cégep de Saint-Jérôme.

Attendu qu'il est obligatoire à l'obtention dudit DEC d'effectuer un stage.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à prendre entente avec le Cégep de Saint-Jérôme pour l'embauche de deux stagiaires en septembre 2011 et ce, sans salaire et d'attribuer une bourse de 500\$ à chacun de ces stagiaires pour défrayer leur coût de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire Technicienne à la comptabilité

No 3621-04-11 Autorisation dépenses Camp de jour

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes du Camp de jour aux coûts approximatifs (le coût peut varier selon le nombre de participants) suivants :

La Ronde 3940\$ taxes incluses

Camp Quatre Saisons 2200\$ taxes en sus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire Technicienne à la comptabilité

No 3622-04-11 Dérogation mineure – 19, des Pétunias Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 19, des Pétunias;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien du

garage privé détaché dans sa marge avant de 8,40 mètres au lieu de 10 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 21 mars 2011, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Le garage a fait l'objet d'un permis en 2004 (# 2004-00008);
- Le chemin déjà construit fait l'objet d'une demande de permis de lotissement. Comme le garage est déjà construit, le chemin sera cadastré après.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande:

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2011-00050 en autorisant le maintien du garage privé détaché dans sa marge avant de 8,40 mètres au lieu de 10 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 19, des Pétunias et tel que montré au plan préparé par Pierre Paquette, arpenteur-géomètre, en date du 23 février 2011 sous le numéro 13387 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Propriétaire du 19, des Pétunias Directeur du Service d'urbanisme

No 3623-04-11 Projet de lotissement Latelinc -

chemin des Clématites

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa session régulière du 21 mars 2011 a recommandé l'acceptation du plan-projet de lotissement soumis par Latel inc. et se rapportant aux lots 1 à 18 inclusivement.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter le plan-projet de lotissement (terrains) préparé par Pierre Paquette, a.g. le 16 mars 2011 sous le numéro 13 401 de ses minutes.

Le 5% représentant le fonds parcs et terrains de jeux a déjà été payé en argent.

La présente résolution abroge celle adoptée le 11 juin 2007 sous le numéro 2241-06-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Promoteur

Directeur du Service de l'Urbanisme

No 3624-04-11 Projet de lotissement Lac Melançon (Guy Parent) Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa session régulière du 21 mars 2011 a recommandé l'acceptation du plan-projet de lotissement soumis par Guy Parent pour le lac Melançon (phase 2) et se rapportant aux lots 1 à 23 inclusivement.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter le plan-projet de lotissement (terrains) préparé par François Legault, a.g. le 9 mars 2011 sous le numéro 8255 de ses minutes.

Que le propriétaire cède à des fins de parcs ou de terrains de jeux le lot 4 426 238 et que la balance du 5%, soit 60.68 mètres carrés, soit payée en argent.

La présente résolution abroge celles adoptées sous les numéros 2470-01-08 et 3153-01-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Promoteur

Directeur du Service de l'Urbanisme

Avis de motion – règlement 125-20-2011

Avis de motion est donné par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, de la présentation à la présente séance du règlement numéro 125-20-2011 Dispositions afin de modifier le règlement de zonage RM 125 concernant (1) la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'abattage et/ou (2) la coupe d'arbres sur une propriété privée.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

No 3625-04-11

Adoption du premier projet de rèalement 125-20-2011 Dispositions afin de modifier le règlement de zonage RM 125 concernant (1) la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'abattage et/ou (2) la coupe d'arbres sur une propriété privée

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT numéro 125-20-2011
Dispositions afin de modifier le règlement de zonage RM 125
concernant (1) la nécessité d'obtenir un certificat
d'autorisation pour l'abattage et/ou (2) la coupe d'arbres
sur une propriété privée

Attendu que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-

des-Lacs a adopté le règlement de zonage numéro RM 125 pour l'ensemble de son

territoire;

Attendu que le Conseil désire modifier certaines dispositions

concernant la l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour abattre des arbres et la coupe des arbres sur une propriété privée, lesquels modifications nécessitent d'apporter des ajustements au règlement de zonage numéro

125;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à

une municipalité de modifier ses règlements

d'urbanisme;

Attendu qu' un avis de motion est donné à cet effet par le

conseil lors de la séance tenue le 11 avril 2011;

Attendu qu' il y aura une séance de consultation publique en

mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité:

Que le premier projet de règlement numéro 125-20-2011 soit adopté comme suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 La sous-section 2.3.2 « CERTIFICAT D'AUTORISA-TION » est modifiée au sixième paragraphe en

remplaçant « abattre des arbres » par le texte suivant :

« abattre plus de cinq arbres, à l'exception de la coupe des arbres morts qui, peu importe le nombre, ne nécessite pas l'obtention d'un certificat d'autorisation; »

Article 3 Le paragraphe 3.3.2.2.3 « Coupe d'arbres sur propriété

privée » est modifié au troisième alinéa en abrogeant le

texte suivant :

« ou un boisé de ferme au sens de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (L.R.Q., ch. F-2.1), »

Article 4

Le paragraphe 3.3.2.2.3 « Coupe d'arbres sur propriété privée » est modifié au quatrième alinéa en abrogeant à la deuxième ligne les mots suivants :

« de chauffage »;

Et en ajoutant à la dernière ligne du quatrième alinéa après « est autorisée sans toutefois dépasser » le texte suivant :

« un volume équivalent à ».

Article 5

Le paragraphe 3.3.2.2.3 « Coupe d'arbres sur propriété privée » est modifié au cinquième alinéa en remplaçant à la première ligne les mots « de chauffage » par le texte suivant :

« équivalent à un volume »

Article 6

Le présent projet règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Claude Ducharme	Éric Brunet
Maire	Directeur général adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Urbanisme

No 3626-04-11 Journée pompiers au niveau régional Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une équipe de pompiers à temps partiel de notre municipalité à

assister à la journée organisée pour les pompiers du niveau régional de la MRC des Pays-d'en-Haut qui se tiendra le 17 septembre 2011 à Saint-Sauveur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité incendies

No 3627-04-11 Véhicule du Service des incendies

Attendu les frais importants pour réparer le véhicule du Service de la Sécurité incendie actuellement en usage.

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De récupérer les équipements de signalisation visuelle et sonore et de se départir dudit véhicule au meilleur prix possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité incendies

No 3628-04-11 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre la Ville de Prévost et SADL

Attendu les nouvelles dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (L.112) et les orientations ministérielles en sécurité incendie ayant mené à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques par la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi que la MRC de la Rivière-du-Nord;

Attendu que les personnes morales de droit public, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et 678 du code municipal du Québec pour conclure, entre elles, une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide (assistance) mutuelle pour la protection contre l'incendie.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs et la Ville de Prévost, ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité incendies

No 3629-04-11 Appel d'offres – Programme Climat municipalités Attendu que la municipalité a reçu une subvention dans le cadre du Programme Climat municipalités.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

Qu'un appel d'offres soit demandé pour le Programme Climat municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement

No 3630-04-11 Embauche étudiant au Service de l'Environnement Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'ouvrir un poste d'étudiant au Service de l'Environnement au taux horaire de 14\$ et pour une durée de seize (16) semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement

Varia

Lettre de démission de Frédéric Bock : Le conseil accepte la démission de Monsieur Bock et demande qu'une lettre de remerciements lui soit envoyée pour ses loyaux services.

	Séance ordinaire du 11 avril 2011	
Correspondance	La correspondance des mois de Conseil.	e mars et avril 2011 est déposée au
Période de Questions	Le public pose ses questions au C Début : 21h45 Fin : 22h30	Conseil municipal.
No 3631-04-11 Levée de la séance		ques Geoffrion, conseiller, appuyé pa he, conseillère et résolu à l'unanimit nce. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	Claude Ducharme Maire	Éric Brunet Directeur général adjoint